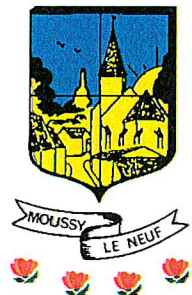


## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le 19 février à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Jeanne d'Arc, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAUT, Maire.

**Etaient présents** : M. Laurent ROUDAUT, Mme Claudine RUSMANN, M. Hervé AIGUIER, Adjoint au Maire.

M. Michel DELIGNAT, Mme Marie-Giovanna DUPRÉ, M. Philippe ALCOVER, Mme Odile FOSSIER, Mme Nathalie MAINGUET, M. Christophe LASSARRE, M. Benoît DUCATILLON, M. Jacky PERRIERS, M. Yves SATTLER, M. Cyril LECHARTIER, M. Anthony GRATACOS, Mme Caroline BALANDRAUD, Conseillers Municipaux.

**Étaient représentés** : Mme Sophie ESTEVES (pouvoir à Mme Claudine RUSMANN) Mme Brigitte LE GARNEC (pouvoir à Mme Odile FOSSIER) M. Pasquale MONTANINI (pouvoir à M. Laurent ROUDAUT) Mme Véronique LUYCKFASSEL (pouvoir à M. Hervé AIGUIER), M. Grégory PIERRE (pouvoir à M. Benoît DUCATILLON), M. Jean-Jacques PERRIN (pouvoir à M. Bernard RIGAUT) Mme Anne CALAO (pouvoir à M. Anthony GRATACOS)

**Date d'affichage de la convocation** : 14/02/2024

**Date d'affichage du compte rendu** : 26/02/2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 23 – Présents : 16 - Représentés : 7 - Votants : 23

**Secrétaire de séance** : M. Laurent ROUDAUT

M. le Maire ouvre la séance à 19h03 et remercie les membres présents.

Après lecture des pouvoirs, le secrétaire de séance, M. Laurent ROUDAUT, est désigné et le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter le point suivant :

« Nomination d'un représentant au Syndicat Intercommunal du Collège d'Othis à la suite de la démission d'un membre titulaire »

Le conseil accepte cette modification à l'unanimité.

M. AIGUIER remercie le service financier de la commune pour le travail effectué et rappelle les satisfécits réguliers adressés par le Service de Gestion Comptable de Meaux. Il indique que les comptes de gestion et comptes administratifs seront votés lors de la séance du conseil de mars. Il indique que les différents comptes sont conformes à ceux du SGC de Meaux qui vient de les valider.

### 1 – Reprise anticipée des résultats 2023

- **Commune**

M. AIGUIER indique qu'en attendant le compte de gestion il est nécessaire de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du budget 2024.

Considérant que la procédure d'affectation des résultats en matière de comptabilité M57 permet la reprise anticipée des résultats,

Considérant que le compte de gestion tenu par le percepteur et le compte administratif tenu par l'ordonnateur devront être votés avant le 15 juillet 2024,

Vu la présentation de la balance et du tableau des résultats de l'exécution du budget communal 2023,

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022		807 441,43		2 010 979,70	0,00	2 818 421,13
Opérations 2023	1 255 589,09	324 503,14	4 132 496,24	5 096 185,80	5 388 085,33	5 420 688,94
Totaux	1 255 589,09	1 131 944,57	4 132 496,24	7 107 165,50	5 388 085,33	8 239 110,07
<b>Résultats de clôture hors RAR</b>		<b>-123 644,52</b>		<b>2 974 669,26</b>		<b>2 851 024,74</b>
Restes à réaliser	364 638,92		0,00	0,00	364 638,92	0,00
Totaux cumulés	1 620 228,01	1 131 944,57	0,00	2 974 669,26	364 638,92	2 851 024,74
Résultats définitifs		<b>-488 283,44</b>		<b>2 974 669,26</b>		<b>2 486 385,82</b>

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 3 (M. SATTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD)**

- **DÉCIDE** de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D001 - Report déficit d'investissement	123 644,52	
R1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		488 283,44
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
R002 - Report solde excédent fonctionnement		2 486 385,82

- **Résidence Séniors Autonomes**

M. AIGUIER indique qu'en attendant le compte de gestion il est nécessaire de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du budget 2024.

Considérant que la procédure d'affectation des résultats en matière de comptabilité M57 permet la reprise anticipée des résultats,

Considérant que le compte de gestion tenu par le percepteur et le compte administratif tenu par l'ordonnateur devront être votés avant le 15 juillet 2024,

Vu la présentation de la balance et du tableau des résultats de l'exécution du budget Annexe Résidence Séniors Autonomes 2023,

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022		11 402,04		14 232,98	0,00	25 635,02
Opérations 2023	3 647,98	2 207,49	211 253,34	217 934,72	214 901,32	220 142,21
Totaux	3 647,98	13 609,53	211 253,34	232 167,70	214 901,32	245 777,23
Résultats de clôture		9 961,55		20 914,36		30 875,91
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	9 961,55	0,00	20 914,36	0,00	30 875,91
Résultats définitifs		9 961,55		20 914,36		30 875,91

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 3 (M. SATTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD)**

- **DÉCIDE** de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
R001 - Report Excédent d'investissement		9 961,55
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
R002 - Report solde excédent de fonctionnement		20 914,36

- **Collège**

M. AIGUIER indique qu'en attendant le compte de gestion il est nécessaire de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 avant le vote du budget 2024.

Considérant que la procédure d'affectation des résultats en matière de comptabilité M57 permet la reprise anticipée des résultats,

Considérant que le compte de gestion tenu par le percepteur et le compte administratif tenu par l'ordonnateur devront être votés avant le 15 juillet 2024,

Vu la présentation de la balance et du tableau des résultats de l'exécution du Budget Annexe Collège 2023,

<b>LIBELLES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL</b>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2022		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations 2023	236 527,09	0,00	0,00	0,00	236 527,09	0,00
Totaux	236 527,09	0,00	0,00	0,00	236 527,09	0,00
<b>Résultats de clôture hors RAR</b>		<b>-236 527,09</b>		<b>0,00</b>		<b>-236 527,09</b>
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	236 527,09	0,00	0,00	0,00	0,00	-236 527,09
<b>Résultats définitifs</b>		<b>-236 527,09</b>		<b>0,00</b>		<b>-236 527,09</b>

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 3 (M. SATTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD)**

- **DÉCIDE** de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
D001 - Report déficitaire	236 527,09	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
R002 - Report de l'excédent		0,00

19H14 - Arrivée de M. Anthony GRATACOS qui remet le pouvoir de Mme CALAO à M. RIGAULT.

## 2 – Taux des taxes communales

M. AIGUIER explique les différentes étapes de la confection du budget ainsi que les motifs qui ont conduit à la proposition d'augmenter le taux des taxes communales. Il rappelle qu'en tout premier lieu les taxes d'aménagement des projets Parcolog, Goodman et Logicor, en cours de versement, sont ponctuelles et ne seront pas reconduites sur le budget des années à venir. Il indique que la hausse proposée, tout comme celle de 2022 correspondent à une anticipation afin d'assurer la réalisation des projets à court ou moyen terme à savoir les projets de rénovation énergétique qui sont imposés, les travaux de voirie, la restauration de l'église, les infrastructures liées à la construction du nouveau collège, etc. Il indique que la pression fiscale supplémentaire sera de l'ordre de 75€ par an et par foyer. Il rappelle également que les taux des taxes communales n'ont pas été révisés pendant de longues années. Il indique, pour mémoire, que la taxe d'habitation a été supprimée en 2023 et que ce ne sont plus que les résidences secondaires qui sont concernées par l'actuelle taxe d'habitation.

M. GRATACOS, arrivé en cours de séance dit ne pas comprendre l'augmentation du taux des taxes alors que l'excédent 2023 est de plus de 2M€.

M. AIGUIER indique à nouveau les raisons de cette augmentation en rappelant notamment les projets structurants à engager dans un proche avenir.

M. RIGAULT appuie les propos de M. AIGUIER en soulignant que les taux des taxes n'ont pas été augmentés depuis plus de 15 ans. Il ajoute qu'il s'agit de ne pas faire subir une augmentation brutale aux administrés comme certaines communes aux alentours ont pu le faire ces derniers temps. Il rappelle à son tour la suppression de la taxe d'habitation et le gain d'environ 1500€/foyer à ce titre. Il fait constater que les locataires bénéficient dorénavant, des infrastructures communales sans payer aucun impôt puisque seule la taxe foncière est maintenue.

Il évoque par ailleurs la non-revalorisation des dotations en général et de la dotation globale de fonctionnement en particulier dont le montant ne fait que décroître depuis une dizaine d'années. Il indique que la collectivité devra bientôt prendre à sa charge l'uniforme des élèves évoqué récemment par le gouvernement.

M. GRATACOS indique que la commune n'a pas vocation à avoir de l'épargne et qu'il n'est pas normal de prélever des impôts supplémentaires au travers d'une hausse alors que le contexte économique et social est compliqué pour chacun. Il indique que lorsque l'on a les moyens de fondre une cloche dans le cadre de la restauration de l'église, il ne faut pas augmenter les impôts.

M. RIGAULT indique qu'il ne s'agit pas d'avoir les moyens ou non mais qu'il s'agit de sauvegarder le patrimoine. Il informe que le budget communal est tenu comme celui d'un foyer familial et que dans ce cadre, la prévoyance est de mise. Il insiste sur le fait que l'excédent est affecté au financement des investissements et que ces derniers concernent aussi bien le patrimoine, que les bâtiments ou la voirie.

Considérant qu'un certain nombre de projets d'investissement doivent être entrepris à court ou moyen terme,

Considérant que certains projets tels que les travaux de voirie, la rénovation de l'église, la mise aux normes énergétique du complexe du chêne et de l'école ne peuvent être reportés dans le temps,

Considérant que les subventions sont difficiles à obtenir,

Vu les baisses de dotations de l'Etat,

Vu la baisse de la DGF,

Vu la suppression de la taxe d'habitation pour les administrés,

Vu le contexte économique et notamment l'augmentation du coût des fluides,

Considérant qu'une hausse du taux des taxes est nécessaire afin d'anticiper les futurs projets d'investissement,  
Considérant qu'il faut éviter de faire subir une hausse brutale du taux du foncier bâti aux administrés ou renoncer aux travaux d'investissement décrits ci-dessus,

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 16**
- **CONTRE : 5 (M. GRATACOS, Mme CALAO, M. SATTTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD,)**
- **ABSTENTION : 2 (M. LASSARRE, Mme DUPRE)**

- **VOTE** le taux des taxes de la façon suivante :

	TAUX	
	2023	2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39,19%	<b>41,15%</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	91,42%	<b>95,99%</b>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	23,05%	<b>24,20%</b>

### **3 – Subventions aux associations**

Après analyse des dossiers de demandes de subventions présentés par les diverses associations, M. AIGUIER indique que le choix a été fait de verser les subventions pratiquement à hauteur de ce qui a été versé en 2023 à quelques exceptions près.

M. GRATACOS demande pourquoi les subventions versées aux associations ne sont pas revalorisées de 5% comme les taux des taxes.

M. AIGUIER rétorque que la première des subventions octroyée par la commune aux associations est la mise à disposition des équipements et/ou des locaux dont les frais de fonctionnement (électricité, entretien, chauffage....) représentent un coût d'environ 120.000€ par an. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 16 (M. ROUDAUT, M. GRATACOS, Mme CALAO ne prennent pas part au vote)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 4 (M. SATTTLER, Mme BALLANDRAUD, M. LECHARTIER, Mme CALAO)**

- **ACCORDE** les subventions ci-dessous pour 2024 aux associations communales, pour un montant total de 35 120 €

<b>1 - MOUSSY LOISIRS ET CULTURE</b>	
Ecole de Musique	5 000
Bibliothèque	1 300
Centre Artisanal	400
Soleil d'Or	1 100
Fête Médiévale	14 000
Moussy en Jeux	500
Les Jardiniers de Moussy	150
Bureau MLC	910
<b>TOTAL MLC</b>	<b>23 360</b>

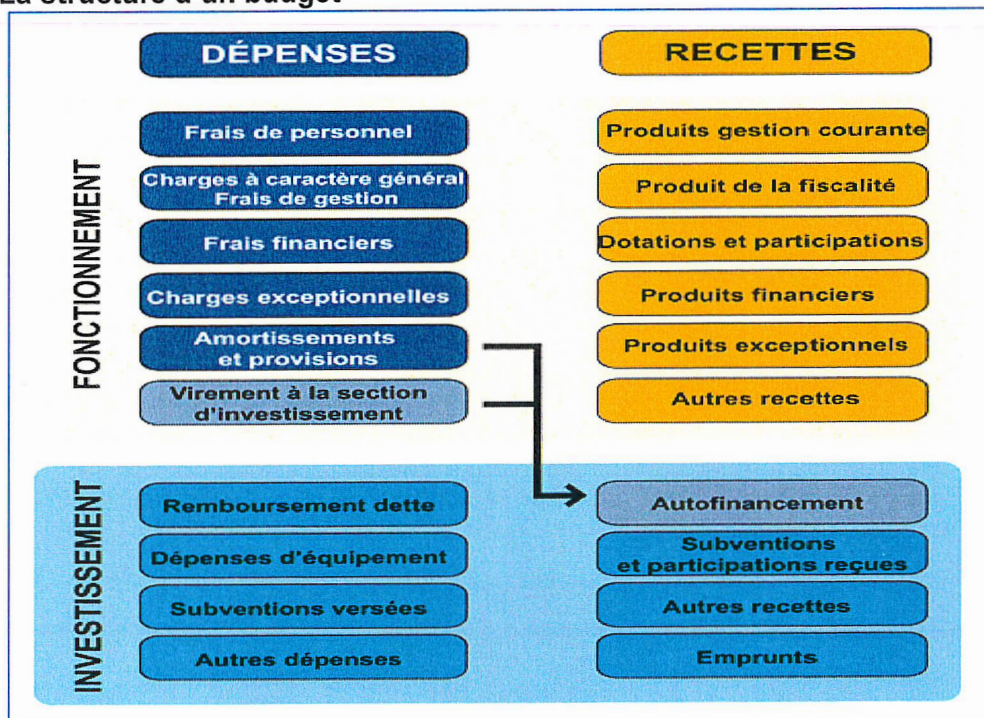
2 - ESPOIR SPORTIF MOUSSY LE NEUF	
Tennis de table	100
Football	1 500
Tennis	400
Les Marcheurs	150
Vélo Club	500
Danse	900
Badminton	400
Compagnie d'Arc	310
Yoga	100
Bureau ESM	800
<b>TOTAL ESM</b>	<b>5 160</b>

3 - AUTRES	
Croix Rouge	1 000
Pompiers	500
APC	5 100
<b>TOTAL AUTRES</b>	<b>6 600</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 120</b>

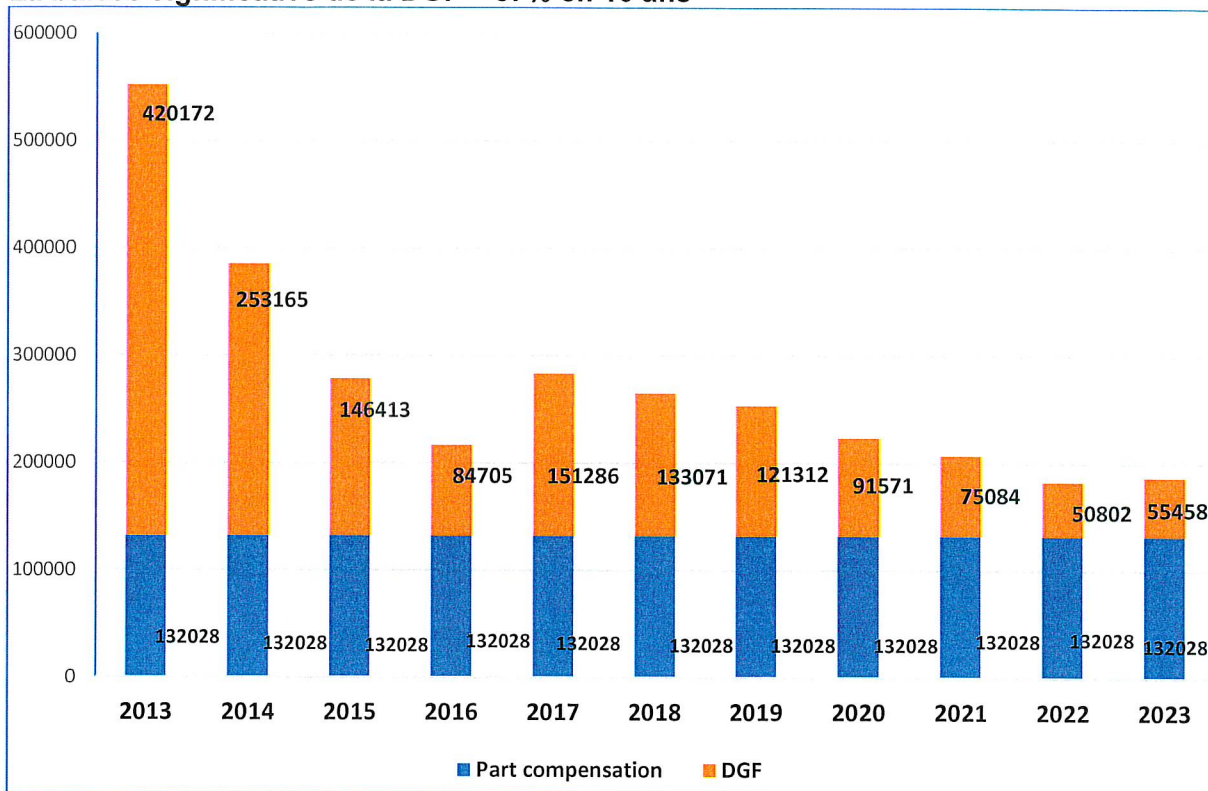
#### 4 – Budget 2024

Préalablement à la présentation du budget, M. AIGUIER évoque les principes de base d'un budget et commente les diapositives suivantes :

#### La structure d'un budget



## La baisse significative de la DGF – 87% en 10 ans



## Le profil d'extinction de la dette



- **Budget communal**

M. AIGUIER détaille l'ensemble des prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement. Il indique en pourcentage ce que représente chacun des postes. Il rappelle que les prévisions budgétaires sont faites au plus juste et qu'elles s'équilibrent en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- POUR : 18

- CONTRE : 5 (M. SATTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD, M. GRATACOS, Mme CALAO)

- ABSTENTION : 0

- VOTE le budget communal 2024 de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	7 403 055,82	7 403 055,82
Investissement	4 573 349,30	4 573 349,30
<b>TOTAL</b>	<b>11 976 405,12</b>	<b>11 976 405,12</b>

M. GRATACOS fait la remarque qu'un effort a été fait sur la présentation du budget mais signale qu'il votera quand même contre. En effet, ce budget n'est pas totalement transparent à son sens. Il manque trop de données pour pouvoir se prononcer. Il rappelle que depuis les élections municipales de 2020, l'opposition n'a pas été invitée à la commission des finances alors qu'elle y a sa place. Il indique par ailleurs que si le compte administratif était mis à la disposition de l'opposition, sur un support informatique, le vote se ferait avec plus de clairvoyance.

M. AIGUIER rétorque que les documents sont à disposition, sur rendez-vous, en mairie et consultables sur place. M AIGUIER précise que M. GRATACOS n'a pas pu participer à la commission du budget l'année dernière alors qu'il avait été invité.

- **Budget annexe - Résidence Séniors Autonomes**

M. AIGUIER rappelle les différentes composantes du budget 2024 de la RSA et informe qu'il s'équilibre sur les deux sections.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 18**

- **CONTRE : 5 (M. SATTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD, M. GRATACOS, Mme CALAO)**

- **ABSTENTION : 0**

- **VOTE** le budget de la RSA 2024 de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	14 161,55	14 161,55
Fonctionnement	217 200,00	217 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>231 361,55</b>	<b>231 361,55</b>

- **Budget annexe - Collège**

M. AIGUIER indique que les provisions faites sur ce budget correspondent à l'achat des terrains et des frais d'études pour la gare routière du collège définitif.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,**

- **POUR : 17 (M. GRATACOS ne prend pas part au vote)**

- **CONTRE : 4 (M. SATTLER, M. LECHARTIER, Mme BALANDRAUD, Mme CALAO)**

- **ABSTENTION : 0**

- **VOTE** le budget du collège 2024 de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	480 000,00	480 000,00
Fonctionnement	30 000,00	30 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>

Dans un premier temps, M. DUCATILLON indique qu'il s'abstient compte tenu qu'à son sens, la commune serait seule à rembourser le prêt qui équilibre le budget annexe du collège.

M. GRATACOS rétorque que la commune n'a pas le choix à ce stade que d'engager et payer les frais liés aux deux collèges. Mais, il n'est pas concevable que la commune ne soit pas remboursée. Le préfet n'a pas donné son accord pour la création d'un nouveau syndicat, en revanche il a le pouvoir de réquisitionner une commune pour payer sa dette à une autre commune.

#### 5a – Avis sur projet de SDRIF-E

M. RIGAULT rappelle que dans le cadre du projet de SDRIF-E approuvé par délibération du 12 juillet 2023 par la Région Ile de France et mis à l'enquête publique, la commune a pris note du potentiel d'urbanisation de son territoire.

Une pastille de 25ha pour le développement de la ZAE de la Barogne, une pastille de 10ha pour l'urbanisation du secteur du Chêne précisant que l'une ne va pas sans l'autre pour un équilibre emplois/habitat.

Il avait également été demandé une pastille environnementale sur la partie le long de la RD26, partie en forte déclivité correspondant à ce que les « anciens » appelaient la « vallée sèche ». Nous retrouvons sur la carte un « front vert d'intérêt régional » sur la partie haute, le long du TGV nord, là où doit se faire l'extension de la ZAE (25ha)

Il est demandé à ce que ce « front vert d'intérêt régional » soit ramené le long du RD26 sur la partie « vallée sèche » qui sera aménagée dans le cadre de l'extension de la ZA E en pastille environnementale, éventuellement de chaque côté de la RD26 pour suivre la « vallée sèche » et tenir compte de l'implantation de la ligne haute tension.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

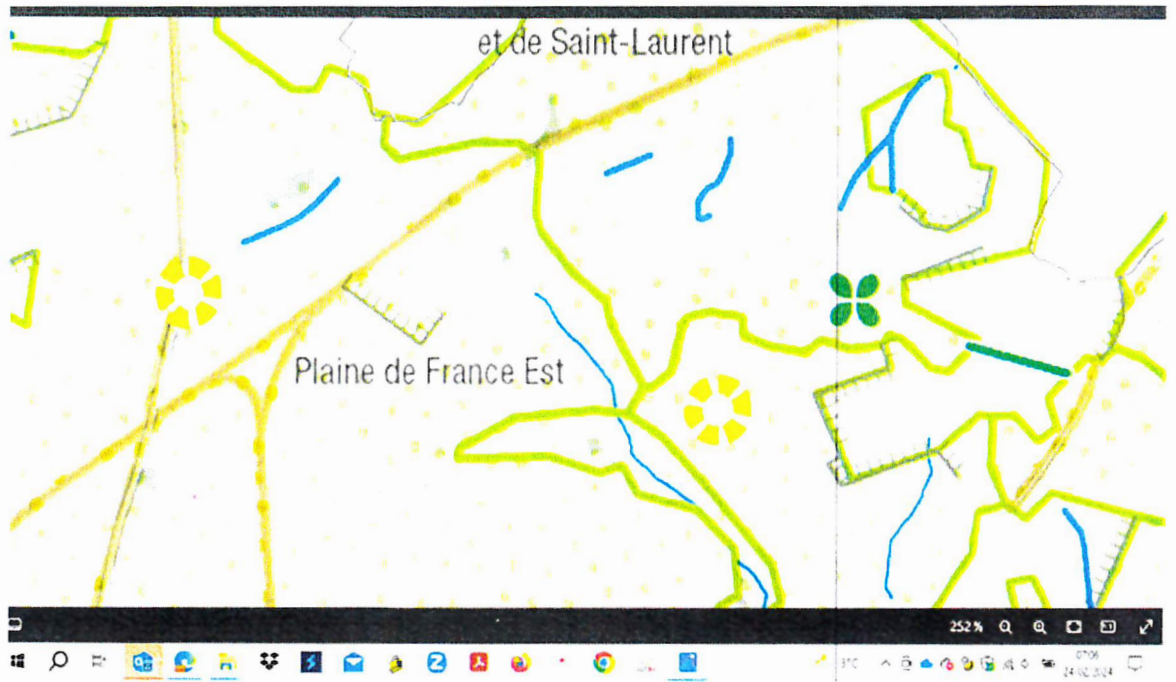
- **POUR : 23**

- **CONTRE : 0**

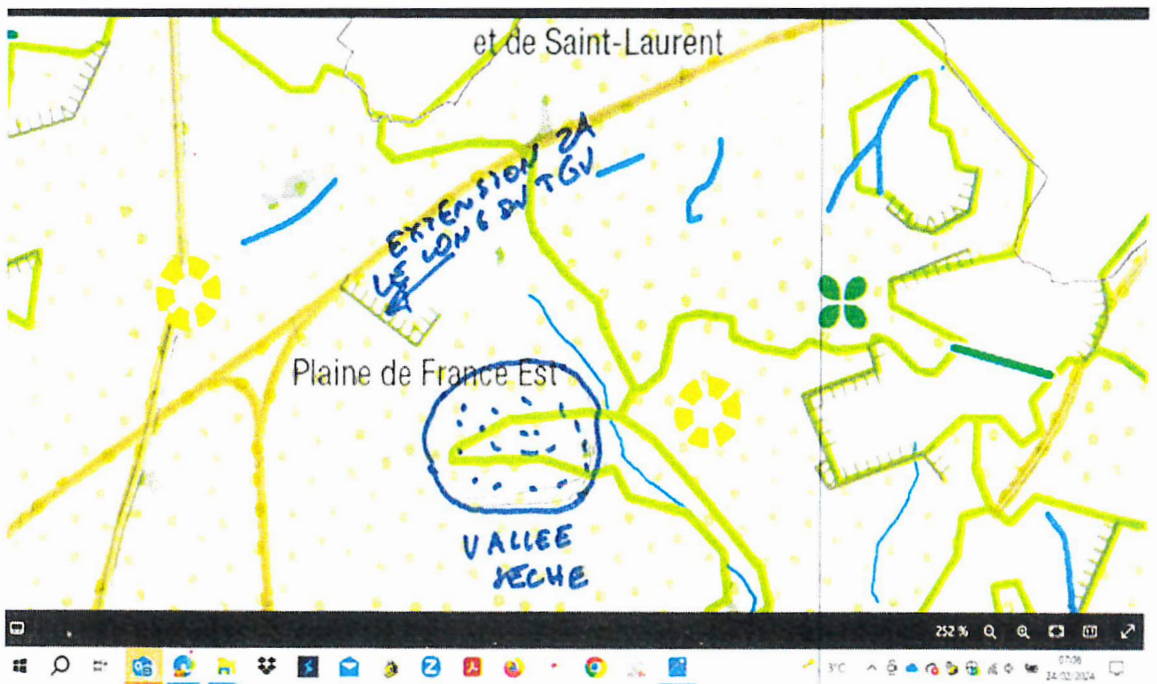
- **ABSTENTION : 0**

**-APPROUVE** les demandes de la commune dans le cadre de l'enquête publique du SDRIF-E

**-DEMANDE** que les modifications énumérées ci-dessus soient prises en compte pour la commune de Moussy le Neuf dans le SDRIF-E tel que décrit sur les photos ci-dessous.



PROJET SDRIF E2024



1. MODIFICATION DEMANDEE

## **5b – Avis sur projet de SDRIF-E**

Considérant les grandes disparités des territoires concernés par la révision du SDRIF-E,  
Considérant que la Région Ile de France demande que le projet soit validé par la CARPF,  
Considérant que le projet n'intègre pas l'ensemble des demandes de la CARPF pour les 42 communes,

Considérant que plusieurs attentes et projets majeurs liés au développement économique et social proposés par la CARPF et les collectivités du 95 et du 77 ne sont pas pris en compte,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**-APPROUVE** les demandes et les observations de la CARPF dans le cadre de l'enquête publique en cours,

**-APPUIE** l'avis défavorable de la CARPF sur le projet de révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental arrêté par le Conseil Régional d'Ile de France le 12 juillet 2023,

**-DEMANDE** à la Région d'intégrer dans le projet l'ensemble des observations, positions et amendements dont la liste figure dans l'annexe de la délibération prise la CARPF le 23 novembre 2023

## **6 - Nomination d'un représentant au Syndicat Intercommunal du Collège d'Othis à la suite de la démission d'un membre titulaire**

M. le Maire informe que M. Christophe LASSARRE - Délégué titulaire au Syndicat Intercommunal du Collège d'Othis - a présenté sa lettre de démission compte tenu qu'il est maintenant employé par le Département.

M. le Maire demande s'il y a des candidats pour pourvoir au remplacement de M. Christophe LASSARRE auprès de cette instance,

Aucune candidature n'est proposée.

M. le Maire propose sa candidature

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **POUR : 22 (M. Bernard RIGAULT ne prenant pas part au vote)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**-DESIGNE** M. Bernard RIGAULT en tant que délégué titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Collège d'Othis. Il sera accompagné de Mme Sophie ESTEVES – Adjointe au Maire déjà nommée déléguée titulaire.

Dans le cadre de l'arrivée du collège provisoire et du collège définitif sur la commune de Moussy le Neuf, l'objectif est de regrouper les collèges du secteur dans un seul et même syndicat intercommunal.

M. RIGAULT rappelle que le collège se trouve sur Moussy le Neuf simplement parce que le foncier y était prévu. Il indique que les communes dont l'urbanisation a justifié le collège et dont les enfants sont scolarisés sur Moussy le Neuf et Othis se refusent de participer aux frais induits par le collège de Moussy le Neuf.

M. GRATACOS indique qu'il est nécessaire que les communes se mettent autour d'une table pour en discuter et trouver un accord. Il est nécessaire d'avoir une vision globale du

problème. En effet, une prochaine sectorisation risque d'être impossible si des solutions ne sont pas trouvées rapidement. Par ailleurs, il est probable que compte tenu de l'urbanisation sur Dammartin, Othis et Longperrier, qu'il sera nécessaire d'envisager à terme un second collège.

M. RIGAULT informe qu'il a demandé un rendez-vous au préfet ainsi qu'au président du Département qui doit se rendre sur le secteur au mois de mars.

M. RIGAULT projette également de rencontrer les élus de Charny afin de connaître leur mode opératoire.

M. RIGAULT annonce que les investissements à venir autour du collège définitif vont être conséquents pour la commune. Il s'agit de construire une gare routière, un plateau sportif et une salle polyvalente dans la friche naturelle de l'ancienne gare.

M. GRATACOS rappelle qu'une subvention d'1M€ peut être obtenue auprès du Département.

M. RIGAULT précise que ce montant n'a pas été actualisé depuis plusieurs années et espère qu'il sera revu à la hausse.

## 7 – Compte rendu de délégations

N°	Intervenant	Objet	Montant TTC
1	Vincent Mazzocchi	Convention d'honoraires – Affaire Bonardel	3 000,00
2	Mairie d'Ecouen	Frais de scolarité 2 enfants moussignols en classe spécialisée	1 006,00
3	Mairie de Moussy	Fixation des tarifs pour le mini-séjour à Dienné du 8 au 11 avril 2024	
4	Berger Levrault	Contrat de service pour transmission des actes vers la Sous-Préfecture	106,97
5	CARPF	Convention pour l'entretien de la ZAI de la Barogne	81 879,06

## 8 – Déclarations d'intention d'aliéner

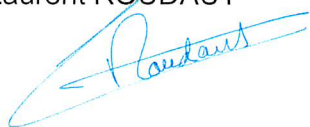
Parcelle	Adresse du bien	Alignement
AV-382	8 rue de la Fessine	<b>Alignement de fait</b>
AT-336 AT-385 ZL-43	1 avenue de la Barogne	<b>Alignement à 6 m</b>
AV-212	46 Avenue du Bois	<b>Alignement de fait</b>
AT-399 ZL-95	7 rue des longues raies	<b>Alignement à 6 m</b>
AS-186	11 rue de la Mothe	<b>Alignement de fait</b>

## 9 – Informations diverses

M. RIGAULT informe que la CARPF organise des ateliers autour de « l'économie circulaire ». M. LASSARRE indique qu'il se rendra à celui organisé le jeudi 22 février 2024 de 9h30 à 11h30 à Sarcelles.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 21H15.

Le secrétaire de séance  
Laurent ROUDAUT



Le Maire,  
Bernard RIGAULT

